

FRAIS DE SCOLARITÉ 2020-2021

Frais d'admission

Un paiement unique et non-remboursable est demandé seulement lors de la première inscription de chaque élève.

	CHF
Reception 3 and Reception 4 (section préscolaire et 1P dans le canton de Vaud)	0
Year 1 to Year 13 (de la 2P à la scolarité postobligatoire dans le canton de Vaud)	5'000

Frais de scolarité

Pour la section de la petite enfance

[sessions par semaine]	Mensuels (10 versements par an) CHF	Total CHF
Reception 3 (4 sessions d'une demi-journée)	1'370	13'700
Reception 3 (5 sessions d'une demi-journée)	1'580	15'800
Reception 3 (6 sessions d'une demi-journée)	1'790	17'900
Reception 3 (7 sessions d'une demi-journée)	2'000	20'000
Reception 3 (8 sessions d'une demi-journée)	2'210	22'100
Reception 3 (9 sessions d'une demi-journée)	2'420	24'200
Reception 3 (10 sessions d'une demi-journée - 5 jours)	2'630	26'300
Reception 4 (5 jours complets)	2'630	26'300

Pour les années Years 1 à Year 13

	Trimestre d'automne (TA) CHF	Trimestre d'hiver (TH) CHF	Trimestre de printemps (TP) CHF	Total CHF
Year 1 à Year 6	10'820	8'115	8'115	27'050
Year 7 à Year 9	12'540	9'410	9'405	31'355
Year 10 et Year 11	13'500	10'125	10'125	33'750
Year 12 et Year 13	14'620	10'955	10'955	36'530

Inclus dans les frais de scolarité

Reception 3 et Reception 4	Matériel et équipement
Year 1	Matériel et équipement
Year 2 à Year 6	La délivrance et le prêt des manuels, du matériel et des équipements nécessaires
Year 7 à Year 13	La délivrance et le prêt des manuels, du matériel et des équipements nécessaires, la fourniture de tous les relevés de notes

nécessaires concernant l'assiduité et les résultats scolaires, les coûts liés au Baccalauréat international

Autres frais d'écolage

	Trimestre d'automne (TA) CHF	Trimestre d'hiver (TH) CHF	Trimestre de printemps (TP) CHF	Total CHF
Reception 3 and Reception 4	50	0	50	100
Year 1	15	205	55	275
Year 2	40	240	190	470
Year 3	25	750	105	880
Year 4	35	790	545	1'370
Year 5	45	755	680	1'480
Year 6	45	785	965	1'795
Year 7	0	950	1'100	2'050
Year 8	130	970	1'300	2'400
Year 9	0	970	1'140	2'110
Year 10	0	970	1'625	2'595
Year 11	35	970	1'620	2'625
Year 12	0	0	1'200	1'200
Year 13	1'825	0	0	1'825

Inclus dans les autres frais d'écolage

Reception 3 and Reception 4	Visites liées au programme scolaire
Year 1	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de patinage sur glace et visite liée au programme scolaire lors du TH, visites liées au programme scolaire lors du TP
Year 2	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de patinage sur glace lors du TH, visites liées au programme scolaire lors du TP
Year 3	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de ski lors du TH, visites liées au programme scolaire et excursion d'une journée lors du TP
Year 4	Visite liée au programme scolaire lors du TA, programme de ski et visite liée au programme scolaire lors du TH, visite liée au programme scolaire et sortie éducative lors du TP
Year 5	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de ski lors du TH, visites liées au programme scolaire et sortie éducative lors du TP
Year 6	Visites liées au programme scolaire lors du TA, programme de ski et visites liées au programme scolaire lors du TH, visites liées au programme scolaire et sortie éducative lors du TP
Year 7 to Year 11	semaine de ski lors du TH, sortie éducative lors du TP et excursions d'une journée liées au programme scolaire pendant l'année
Year 12	Sortie éducative lors du TP et excursions d'une journée liées au programme scolaire pendant l'année
Year 13	Sortie éducative de septembre lors du TA et excursions d'une journée liées au programme scolaire pendant l'année

Les déplacements et excursions mentionnés dans la liste ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés en fonction des circonstances.

Des frais supplémentaires peuvent être occasionnés afin de couvrir les activités facultatives, telles que les séjours linguistiques ou les déplacements dans le cadre du *Model United Nations* (MNU), les sorties au théâtre et certaines activités extrascolaires.

Remise pour les frères et sœurs

À partir d'août 2020, les familles de l'ISL bénéficient de la réduction suivante sur les frais de scolarité:

- 5% pour le troisième enfant,
- 10% pour le quatrième enfant,
- 15% pour le cinquième enfant et plus.

La réduction sera appliquée en fonction du niveau de l'année des enfants inscrits dans l'ordre décroissant.